



Syndicat
National des
Professionnel·le·s
de la Petite Enfance

Il est temps de prendre des décisions ambitieuses pour pour la petite enfance et les professionnel·le·s !

Le 10 septembre 2020,

Le Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance salue le travail effectué par la commission des 1000 premiers jours présidée par M. Boris Cyrulnik. Le rapport remis à Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat à l'Enfance et à la Famille, propose une vision ambitieuse de l'accompagnement des familles à la parentalité de la grossesse à la petite enfance qui ne peut que réjouir l'ensemble des professionnel·le·s.

Le SNPPE tient particulièrement à appuyer les propositions concernant les professionnel·le·s :

- *L'application de la pratique de la référence qui permet une continuité des soins dispensés à l'enfant et contribue significativement à la qualité de l'accueil et à une relation de confiance enfant-parents-professionnels.*
- *Le respect d'un ratio de 5 enfants /adulte tous âges confondus, avec au moins 70% de professionnels diplômés (IDE, Puer, EJE, AP auprès des enfants).*
- *L'amélioration de la formation, la valorisation des personnels et l'encadrement travaillant dans les EAJE, mais aussi les assistants maternels :*
 - **Valoriser la rémunération et investir fortement dans la formation initiale et continue de qualité des professionnels de la petite enfance** exerçant dans les modes d'accueil collectifs et individuels,
 - Assurer que la direction des structures EAJE soit assurée par des diplômés dans le champ de la petite enfance, à minima de niveau BAC + 3, avec minimum 3 ans d'expérience et ayant une formation en « direction de structure »,

- *Financer la recherche-action-formation entre chercheurs et professionnels, avec une évaluation des pratiques visant à l'amélioration constante de la qualité de l'accueil,*
- *Proposer un module commun et interdisciplinaire sur le développement de l'enfant à tous les professionnels de l'accueil ; à mettre à disposition des juges pour enfants, pédiatres, professionnels de la protection de l'enfance et de l'éducation nationale,*
- *Mettre en place un module sur la place de l'éveil culturel et artistique et de la nature en lien avec le développement de l'enfant,*
- *Proposer une campagne de communication pour valoriser les métiers de la petite enfance, susciter des vocations et faciliter les recrutements de professionnels motivés.*
- *Mettre en oeuvre une conception renouvelée des espaces d'accueil et de leur environnement :*
 - *Repenser les espaces d'accueil en les mettant en conformité avec les conclusions des recherches scientifiques sur l'apport de la nature sur le développement de l'enfant,*
 - ***Garantir une surface intérieure de 7 m2 minimum par enfant dans les modes d'accueil partout en France et un accès quotidien à un espace extérieur,***
 - *Veiller à ce que tous les modes d'accueil proposent un environnement sain, protégé notamment de l'exposition aux produits toxiques et aux perturbateurs endocriniens,*

Si le rapport n'oublie pas le besoin de valorisation de l'ensemble des professionnel-le-s, le SNPPE regrette néanmoins que l'accueil individuel ne fasse pas l'objet de propositions spécifiques et plus détaillées. Ce mode d'accueil et les professionnel-le-s qui y concourent jouent pourtant un rôle majeur dans l'accueil du jeune enfant.

Par ailleurs, pour atteindre les 70% de professionnel-le-s diplômé-e-s, le SNPPE préconise des passerelles facilitant l'accès aux diplômes les plus qualifiés.

Il est plus que temps qu'une politique ambitieuse de la petite enfance se mette en place en France. Si le Président de la République a pris l'engagement devant M. Cyrulnik de prendre des décisions sur un sujet très important à ses yeux en septembre 2019, il est plus que temps, en septembre 2020, de tenir sa parole, "quoi qu'il en coûte".

Il s'agit d'améliorer sensiblement la qualité d'accueil des tout-petits, le futur de la société, au regard des avancées des apports scientifiques dont la commission des 1000 premiers jours rappelle, plus que jamais, la pertinence. D'autres rapports, comme celui de Mme Sylviane GIAMPINO en 2017, l'ont déjà mis en lumière.

Il est donc nécessaire désormais de dépasser les effets d'annonce pour les transformer en décisions fortes avec les moyens financiers conséquents pour transformer l'essai de ce rapport.

Les professionnel·les de la petite enfance ont un sentiment très fort d'être les oublié·es des politiques gouvernementales depuis de nombreuses années. La CNAF, avec la mise en place de la PSU et de ses évolutions, engendre une course aux chiffres, visant la quantité d'heures d'accueil et d'enfants accueillis plutôt que la qualité. La transposition de la Directive Services, dite directive Bolkenstein, de 2006 dans le droit français, a permis l'ouverture à la concurrence du secteur petite enfance dès 2010. 10 ans après, les professionnel·le·s ne peuvent que constater que le secteur privé lucratif, fort contributeur de créations de places de crèche ces dernières années, a mis à mal la qualité d'accueil et le cadre d'emploi des professionnel·le·s en appliquant des méthodes de rentabilité au secteur petite enfance¹ en lien avec les attentes de la PSU.

Le SNPPE rappellera ces positions dès la semaine prochaine lors de sa rencontre avec un membre du cabinet d'Adrien Taquet. Il est plus que temps que les professionnel·le·s de la petite enfance soient respecté·es, reconnu·es et valorisé·es.

Contacts presse :

Lucie ROBERT et Cyrille GODFROY, co-secrétaires généraux : cosg@snppe.fr

¹ Pièces à conviction : "Qui va garder mon enfant ? Enquête derrière les murs des crèches privées", France 3, diffusé le 5 février 2020